

## LES VÉTÉRINAIRES FRANÇAIS EN POLITIQUE

---

par Jean-Charles Poux \*

Sous la direction de Christophe Degueurce \*\*

\* *Docteur vétérinaire, 5 rue les Grillons, 25 430 Sancey-le-Grand [pouxjc@yahoo.fr](mailto:pouxjc@yahoo.fr)*

\*\* *Professeur, conservateur du Musée Fragonard, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort*

Communication présentée le 12 février 2005.

**Sommaire :** description de la méthodologie de recherche des informations pertinentes (base de données, limites de la recherche), étude et analyse des résultats obtenus concernant les vétérinaires élus au niveau local ou national (nombre, origine, parti politique etc. résumés sur graphiques) et portrait de quelques vétérinaires élus bien connus.

**Mots clés :** *Election - Histoire - Politique - Vétérinaires*

**Title:** French veterinarians in politics

**Content:** description of the methodology used to obtain relevant information (data base, limits of the investigation), study and analysis of the results regarding veterinarians elected at a local or national level in France (number, origin, political party etc. summarised in graphs) and details on some well-known elected French veterinarians.

**Key words:** *Elections - History - Politics - Veterinarians*

Si la première école vétérinaire s'est ouverte à Lyon en 1762, les vétérinaires restèrent, jusqu'au Second Empire, mal considérés. De maréchaux-ferrants au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils accédèrent aux positions de notables locaux à l'aube de la Grande Guerre. Cette évolution sociale fut d'abord perceptible dans les rangs de l'armée (22) ; en 1811, ils se plaçaient derrière les sous-officiers ; en 1852, ils obtenaient le grade d'officier et l'année 1913 vit le premier vétérinaire devenir général. Alors que la médecine vétérinaire entra à l'Institut National des Sciences et des Arts en 1795 en Angleterre (21), en France c'est seulement sous la III<sup>e</sup> République que fut réellement accordée à la profession une reconnaissance par les

autorités scientifiques. Bouley, vétérinaire et inspecteur général des Ecoles Vétérinaires, fut le premier vétérinaire à cumuler des titres académiques prestigieux. Son influence s'étendit jusque dans les cercles politiques puisqu'il fut rapporteur de la Loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire (12) (22).

Mais qu'en est-il politiquement ?

Catalogués « rouges » pendant la Monarchie de juillet, c'est-à-dire républicains, les étudiants vétérinaires participèrent activement à la Révolution de 1848. Le Second Empire se méfia donc de la profession (17) et c'est avec l'installation définitive de la République

qu'elle commença véritablement à participer à la vie publique. La tradition populaire gardera longtemps l'image en politique, du vétérinaire, rural, usé par des conditions de vie difficiles, devenir conseiller général de tendance radicale. « *Et quand plus tard, perdus dans nos campagnes, apparentés aux vaches et aux taureaux, nous présenterons nos larges faces rousses aux élections des Conseils Généraux.* » dit une chanson des écoles vétérinaires.

Aujourd'hui, devenu garant de l'hygiène alimentaire, expert scientifique aux avis prisés par les pouvoirs publics au moindre problème sanitaire, il ajoute à la reconnaissance scientifique et populaire la reconnaissance politique et médiatique qui a tant tardé. Que de chemin parcouru depuis la République des Jules, où quand, exaspéré par le chahut de la Chambre, Gambetta invectivait ses adversaires en les qualifiant de « *sous vétérinaire* » (12).

Mais cette image dépréciée a la vie dure. Que de chemin encore à parcourir lorsque, encore récemment, Arnaud Montebourg (PS\*) disait du Premier-Ministre Jean-Pierre Raffarin (UMP\*\*), sur France Inter et à une heure de grande écoute: « *avec sa bonne face de vétérinaire du Poitou* » ... Ce n'était certainement pas pour lui adresser un compliment. [\* Parti Socialiste \*\* Union pour un Mouvement Populaire]

Cet article aborde dans un premier temps, la méthode utilisée pour amasser la quantité d'informations nécessaires à la constitution des banques de données. Dans une deuxième partie, il retrace l'évolution de la profession en politique depuis 1870, Une troisième partie traite des biographies des plus illustres vétérinaires politiques.

## RECHERCHE DES INFORMATIONS

Pour réaliser cette étude sur l'engagement des vétérinaires en politique, nous avons dû, en premier lieu, collecter une somme d'informations, à la fois sur les vétérinaires élus mais aussi sur la profession, les

mandats et la géopolitique française depuis 1870.

## Constitution de la banque de données "vétérinaires élus"

Cette liste regroupant les vétérinaires maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés, sénateurs et députés européens, s'est appuyée principalement sur l'*Annuaire Roy* entre 1935 et 2004 (4) (5) (6). Celui-ci recense chaque année les vétérinaires, par département, en précisant leurs coordonnées, leurs mandats électifs, leurs spécialités et leur promotion. Ces données reposent donc sur la déclaration des élus eux-mêmes et ne constituent pas une source officielle. Elles ne sont pas à l'abri de plaisantins ou d'erreurs involontaires. Si les mandats sont probablement exacts, leurs dates sont quant à elles beaucoup plus incertaines et imprécises. Enfin il est certain que des vétérinaires ont omis partiellement ou totalement de déclarer leurs mandats.

Pour la période 1870-1914, nous avons utilisé l'*Almanach national* (2). Il s'agit d'un annuaire de la République recensant, entre autres, tous les élus du chef de l'état aux maires des chefs lieux de cantons. Contrairement à l'*Annuaire Roy*, cet organe est officiel et recense exactement tous les élus de l'année ; les dates sont donc ici justes. Pour autant les professions indiquées reposent sur la déclaration des élus. Encore une fois, certains ont pu omettre de la préciser. De plus, considérée comme un titre, elle n'était déclarée que si aucun autre titre plus glorieux – titre de noblesse, mandats électifs nationaux - n'appartenait à l'élu. Ainsi Auguste Bernard, le premier député de la profession, également directeur d'une raffinerie de sucre, indique dans l'*Almanach* : industriel.

Pour la période 1960-1980, la thèse de Jean-Marc Thiallier, *Les Elus Vétérinaires sous la V<sup>e</sup> République* (45) vient remplacer

l'Annuaire Roy, car elle est à la fois beaucoup plus synthétique et complète.

Enfin la liste des Parlementaires s'appuie également sur les *Dictionnaires des Parlementaires français* de Jolly pour 1889-1940 (20) et de Robert pour 1789-1889 (42). Ces dictionnaires, placés sous le haut patronage des Présidents des Assemblées, sont eux, des sources sûres et complètes. Il en est de même pour le *Dictionnaire des Ministres* de 1789 à 1989 de Yvert (49).

Comme nous le voyons, la période 1919-1935 n'est couverte par aucune des sources pour les conseillers généraux et les maires. En effet la guerre entraîna l'arrêt définitif de la publication de l'*Almanach*. Le premier *Annuaire Roy* parut en 1923, mais ce ne fut qu'à partir de 1935 que les élus y furent recensés avec sérieux. Certains notaient dès 1923 leurs mandats, mais ils représentaient à peine 10% de ceux recensés en 1935. Il n'est pas envisageable de voir une telle explosion des vocations politiques à cette époque. Ainsi, devant le manque de données suffisantes, la période 1919-1935 ne peut être présentée ici avec sérieux pour les mandats locaux.

Afin de tester la qualité et l'exhaustivité des sources principales, nous avons cherché d'autres données. Les élections cantonales et régionales de mars 2004 furent l'occasion pour nous, de consulter en ligne les archives du Figaro (23) ainsi que celle du ministère de l'Intérieur (25). Celles-ci nous ont donc renseignés sur la période 1992 - 2004. La presse professionnelle en profita pour faire paraître quelques articles sur la question (26) (27) (46). Le ministère de l'Intérieur (33) nous a communiqué le nombre de vétérinaires en exercice élus par département et par mandat en 2002. Le Sénat nous a fait parvenir la liste des sénateurs vétérinaires des III<sup>e</sup> IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques (10) (32) (39). La thèse *Les Elus Vétérinaires et la Politique Agricole*

de Thomas (47) listait quant à elle les parlementaires de 1905 à 1970.

Le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté ont bien voulu nous communiquer les noms des vétérinaires élus dans leur assemblée, respectivement depuis 1945 et 1986 (31) (43). Enfin, nous avons vérifié les données récentes par une centaine d'appels téléphoniques aux mairies et conseils généraux concernés.

Toutes ces données nous ont ainsi permis de confirmer et de préciser certaines dates et mandats, rendant les données sur la fin du XX<sup>e</sup> siècle très proches de la vérité.

### Limites de la recherche

Lors de notre travail, nous avons décidé de ne nous fixer aucune limite a priori, les données récoltées se chargeant de nous les montrer.

Pour ce qui concerne les mandats, très vite il s'avéra que la constitution d'une liste sérieuse des conseillers municipaux ayant exercé la profession, était tout à fait utopique, vu l'éparpillement, par définition, des archives municipales ; on compte en effet en France environ 36.000 communes et près de 515.000 conseillers municipaux (33).

Les maires vétérinaires ont été, quant à eux, répertoriés. Même si cette liste est probablement incomplète, elle semble être significative et représenter assez bien les disparités régionales. Plus on gravit les échelons de la hiérarchie politique, plus la justesse des renseignements semble grande. Une fois encore les listes des conseillers généraux et conseillers régionaux doivent être prises avec prudence.

Députés, sénateurs et députés européens vétérinaires sont, quant à eux, probablement au complet. Tous les vétérinaires ayant appartenu à un

gouvernement sont ici recensés, sans exception.

Pour ce qui concerne l'époque, la question ne se posait pas pour les parlementaires européens, élus au suffrage universel direct depuis 1979, même si le Parlement européen remonte à 1958. Les régions, constituées en 1955, n'obtinrent un conseil régional qu'en 1972, et ce n'est qu'en 1986 que ses membres furent élus au suffrage universel direct. Pour ces deux mandats, nous avons donc commencé nos recherches, respectivement à partir de 1979 et de 1986.

Pour les autres mandats, nous sommes remontés jusqu'en 1870, avec la certitude qu'il n'y a pas eu pas en France de vétérinaires exerçant de mandats nationaux auparavant. Il s'avérerait que ce fut également le cas, ou presque, pour les conseillers généraux - premiers élus en 1869 semble-t-il ! Pour ce qui est des maires, on peut croire, sans toutefois l'assurer, qu'il n'y en eut pas non plus avant. Cette remarque s'appuie sur trois arguments : d'abord, les maires étaient nommés par l'Empereur parmi les notables et les vétérinaires n'en faisaient alors pas partie ; ensuite les vétérinaires n'avaient pas pour réputation d'être de grands bonapartistes... Enfin on ne trouve pas de maires vétérinaires recensés entre 1866 et 1870 par l'*Almanach Napoléonien* (1).

Il faut garder à l'esprit que la banque de données réalisée ne peut être considérée comme exacte, mais qu'elle a une valeur statistique incontestable. Les résultats qui en découlent, sont donc, pris dans leur globalité, un juste reflet de l'engagement de la profession en politique.

### **Données comparatives**

Pour pouvoir situer le vétérinaire élu dans la France de son temps, nous avons cherché tout un ensemble de données

nationales, quelles soient professionnelles, géographiques ou politiques.

Pour les données professionnelles, les différents tomes de l'*Annuaire Roy* (4) (5) (6) nous communiquent directement ou nous permettent de retrouver, le nombre d'étudiants par école et par promotion depuis 1920, le nombre de vétérinaires par département voire, depuis 1970, le nombre de vétérinaires par spécialité et par département.

Les données géographiques, population, superficie et densité de peuplement, nous ont été fournies par une encyclopédie (3) et par l'INSEE (18)(19).

Pour les données socio-politiques, nous avons récolté, à l'aide d'une encyclopédie (3), de la thèse de JM Thiallier (45) ainsi que des services de presse des Assemblées (8)(32) (34) (39) (44), les couleurs politiques de la Chambre Basse du Parlement, tour à tour Chambres des Députés, Assemblées Constituantes et Assemblées Nationales, les catégories socioprofessionnelles des élus nationaux, ainsi que tous les différents modes d'élection des élus, du maire au député européen, et ceci depuis 1870.

### **La banque de données**

Pour chaque élu nous retrouvons son état civil ( nom, prénom, et sexe), son parcours scolaire ( école et promotion) son parcours professionnel ( "spécialité" ) sa situation géographique : commune, zone (urbaine, rurale...), département et région et enfin sa situation politique ( parti ou tendance, mandats dates de début et de fin).

La nomenclature choisie pour les zones est la suivante : rurale si l'agglomération compte moins de 10.000 habitants, semi-rurale entre 10.000 et 20.000, semi-urbaine entre 20.000 et 50.000 et urbaine au-delà de 50.000 habitants.

C'est à partir de cette banque de données qu'ont été réalisés à la fois un annuaire des élus et les statistiques qui suivent.

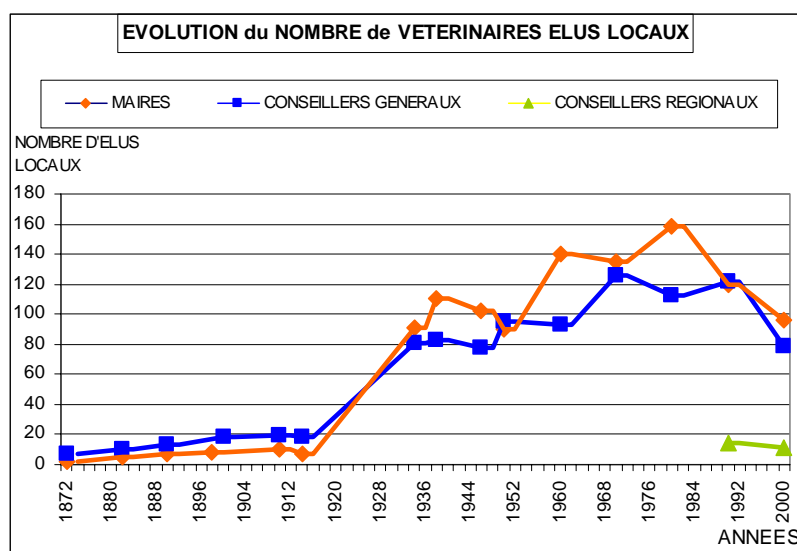
### Le Panthéon des vétérinaires élus

Enfin, il nous a semblé judicieux de dresser les portraits de nos plus illustres

confrères en politique. Ainsi, et grâce aux Dictionnaires des Parlementaires, nous pouvons présenter plus bas tous les confrères ayant appartenu à un gouvernement de la République.

## ETUDE DES RESULTATS ET ANALYSE

**Figure 1** : Nombre de vétérinaires élus locaux depuis 1870



### AU NIVEAU LOCAL

Depuis 1870, trois périodes peuvent être dégagées :

*1870 - 1914* : la « préhistoire », moins de 20 élus par mandat et par an ;

*1920 - 1980* : l'explosion ; la profession ne cesse de progresser en nombre dans les instances dirigeantes du pays ;

*Depuis 1980* : on observe une décroissance certaine des vocations à l'échelon local.

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, les vétérinaires occupèrent globalement autant

les mairies que les conseils généraux. Pourtant il y a en France, approximativement 10 fois plus de maires que de conseillers généraux, ce qui souligne l'intérêt des vétérinaires pour la politique semi-locale du département.

### Origine géographique et spécialité des vétérinaires élus locaux

On peut ensuite mettre en parallèle la clientèle du vétérinaire et le canton où il est élu.

**Figure 2 a et b :** Nombre de Conseillers Généraux (Fig. 2a) et de Maires (Fig. 2b) par département depuis 1870

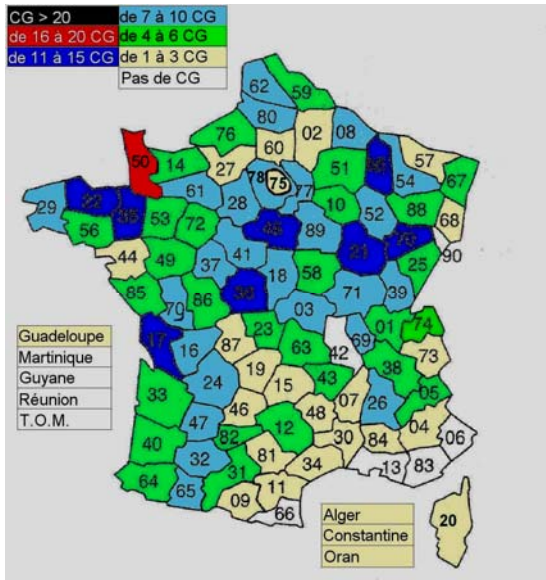


Fig. 2a

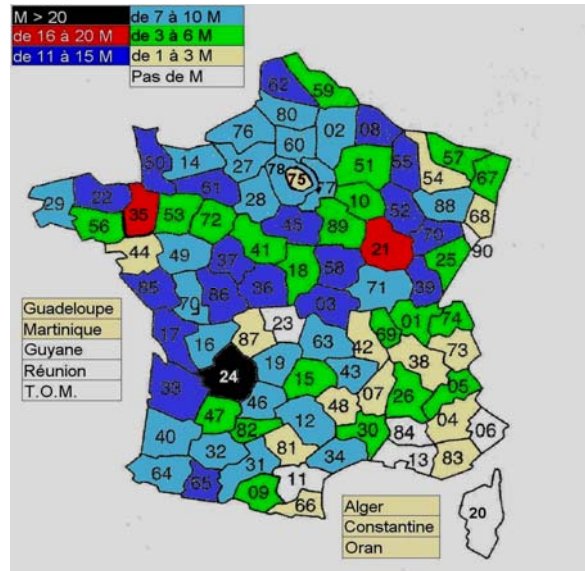
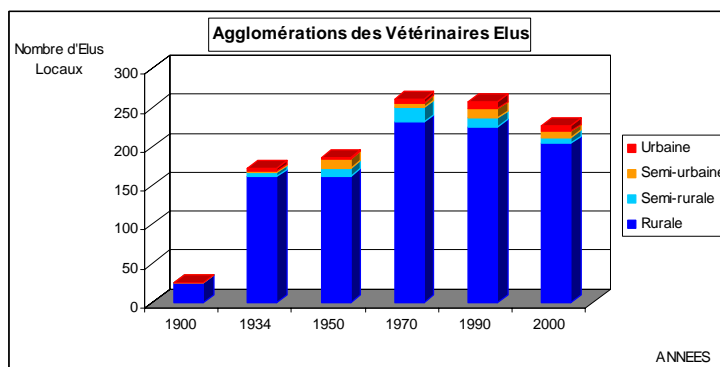


Fig. 2b

Les départements riches en vétérinaires politiques sont restés globalement, tout au long du siècle, les mêmes et correspondent aux grandes zones d'élevage que sont Bretagne-Normandie et Charolais. Enfin les régions situées au sud d'une ligne Genève-Toulouse sont particulièrement

pauvres en élus de la profession. Ces cartes montrent déjà un rapport supposé entre vétérinaires élus et bassin d'élevage, et donc vétérinaires ruraux. Le graphique suivant vient prouver avec certitude cette hypothèse.

**Figure 3 :** Agglomérations d'origine des vétérinaires élus



On voit que plus de 80% des vétérinaires élus sont issus d'agglomérations rurales (moins de 10.000 habitants), et ceci ne se

dément pas aujourd'hui malgré l'augmentation du nombre de vétérinaires urbains. Le lien entre zone rurale et activité rurale ne fait là encore aucun doute. Le

graphique suivant vient confirmer ce rapport étroit entre l'activité rurale et le

choix de faire de la politique.

**Figure 4 a et b :** Spécialité des vétérinaires (Fig. 4a) et des vétérinaires élus (Fig. 4b)

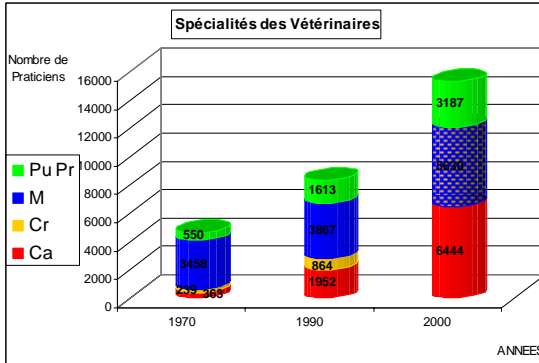


Fig. 4a

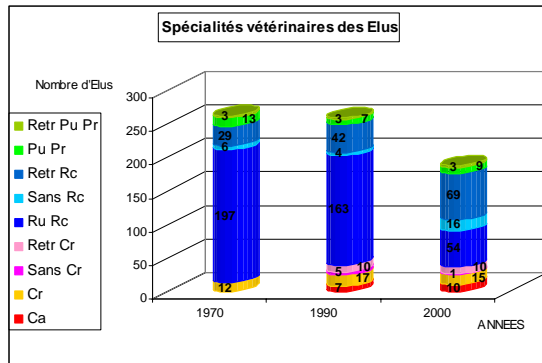


Fig. 4b

Si le nombre de praticiens canins est en augmentation depuis 30 ans, on ne retrouve que très peu de praticiens canins engagés en politique.

Le vétérinaire élu est très nettement un vétérinaire installé en milieu rural et pratiquant en clientèle mixte à dominante rurale.

**Ecole d'origine**

Pour ce qui est de l'origine scolaire des élus, les graphiques suivants montrent la neutralité des écoles dans la formation des vétérinaires élus. En effet, Alfort forme, il est vrai, plus de 40% des élus, mais elle forme également 40% des vétérinaires.

**Figure 5 a et b :** Proportion des vétérinaires formés (Fig. 5a) et des vétérinaires élus (Fig. 5b), par écoles vétérinaires.

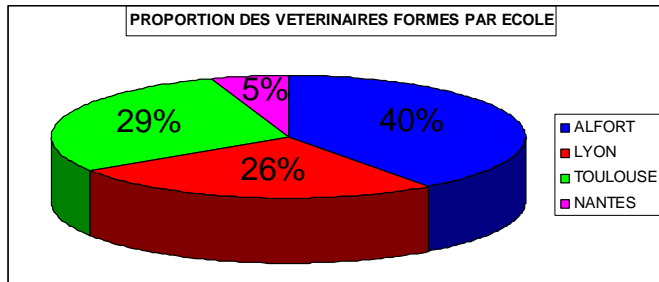


Fig. 5a

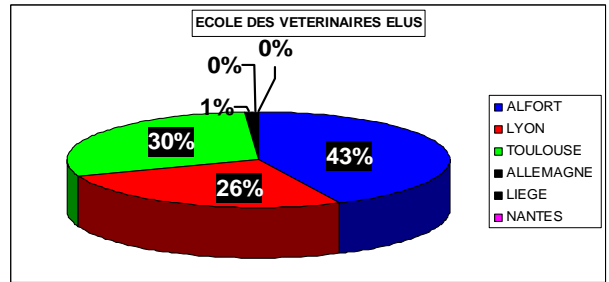


Fig. 5b

Enfin, les élus locaux de notre profession sont très majoritairement orientés à Droite, c'est le cas de 84% d'entre eux depuis 1970 ; le plus souvent sans étiquette au niveau communal, ils deviennent divers droite au département. L'engagement est assez long puisqu'un sur deux reste à son poste plus de deux mandats.

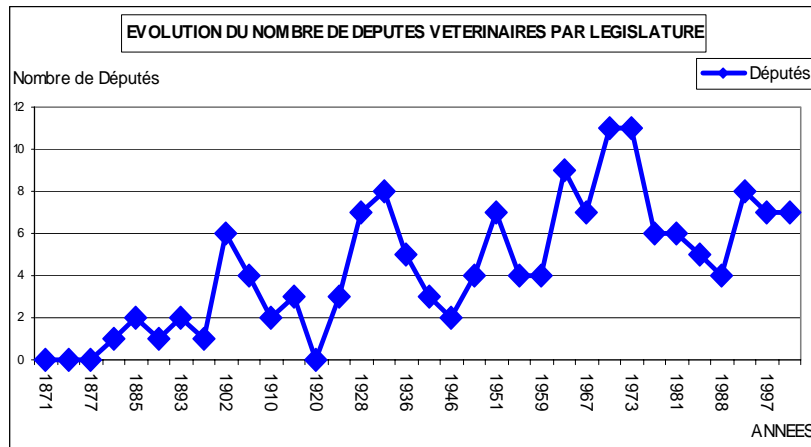
Si l'on veut dresser le portrait type du vétérinaire élu local, il s'agit donc souvent d'un alfortien, rural, de campagne, conseiller général et de droite.

Cet échelon local constitue à n'en pas douter une pouponnière de politiciens ; les élus nationaux ont quasiment tous été d'abord, maire ou conseiller général, avant de conquérir les Palais Nationaux.

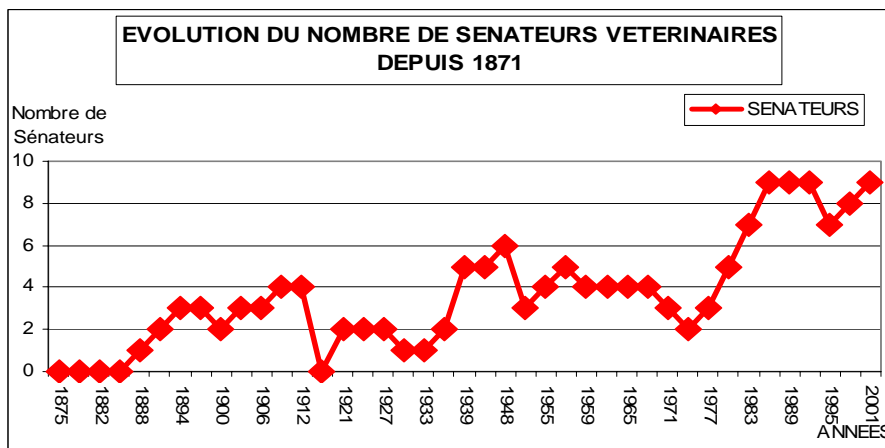
Les points évoqués pour les élus locaux ont également été étudiés pour nos parlementaires. Tout d'abord, les figures 6a et 6b suivants montrent la progression en dents de scie du nombre de parlementaires vétérinaires depuis 1871.

**AU NIVEAU NATIONAL**

**Figure 6 a : Nombre de députés vétérinaires depuis 1871**



**Figure 6 b : Nombre de sénateurs vétérinaires depuis 1871**



La progression est plus constante au Sénat, moins soumise aux élections et à l'humeur changeante des Français que le Palais Bourbon. Avec 9 sénateurs, la fin du XX<sup>e</sup> siècle voit la profession atteindre son

apogée à la Chambre Haute. Par contre c'est bel et bien dans les années 70 que les vétérinaires étaient le plus représentés à l'Assemblée Nationale, avec 11 députés.

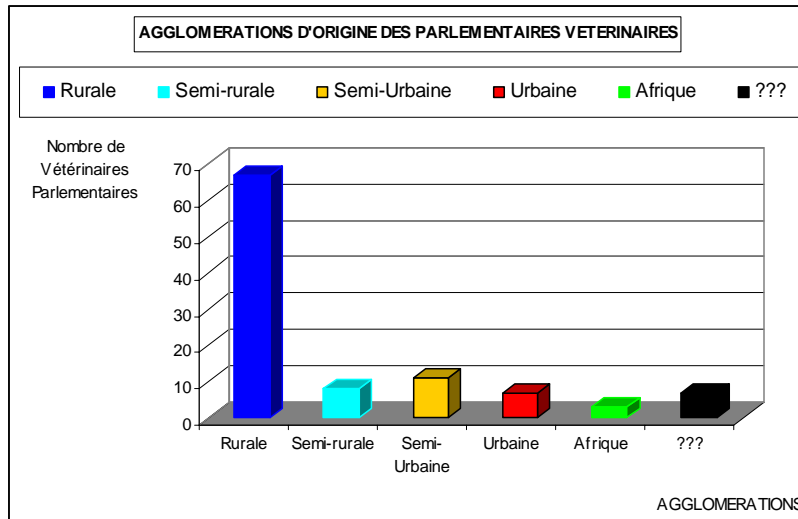


Un certain tassement semble depuis se prolonger.

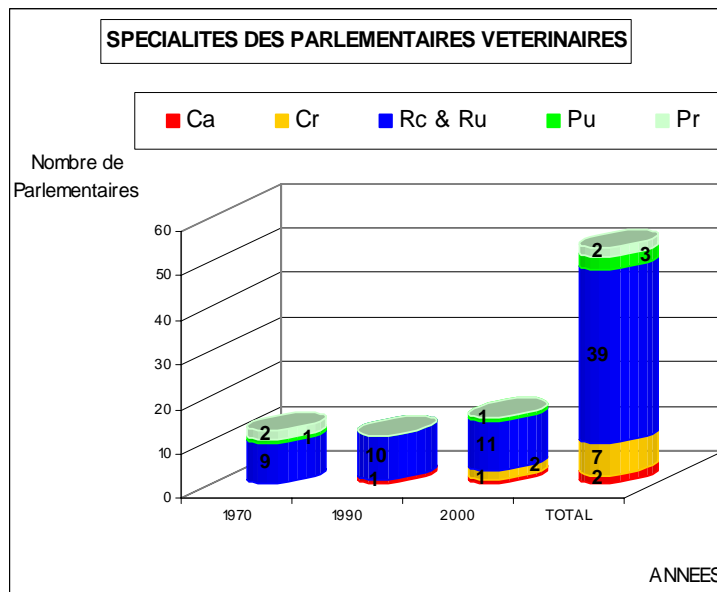
**Origine géographique et spécialité des vétérinaires parlementaires**

Au niveau de la répartition géographique, aucune conclusion ne peut être tirée, la personnalité de chaque élu semblant jouer un rôle considérable. Par contre, comme au niveau local, la plus grande partie des élus est recensée en zone rurale.

**Figure 7 : Zone d'origine des parlementaires vétérinaires**



**Figure 8 : Spécialité des parlementaires vétérinaires**



De même, comme pour les élus locaux, la plupart des parlementaires sont toujours aujourd'hui des vétérinaires ruraux ou

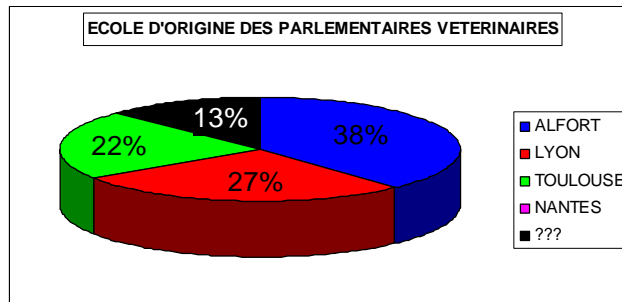
mixtes et ceci malgré l'augmentation du nombre de vétérinaires canins.

**Ecole d'origine**

Encore une fois, les conclusions tirées à l'échelon local sont adaptables au niveau national pour ce qui est de l'école de

formation. Par école, le pourcentage d'élus correspond au pourcentage de vétérinaires formés.

**Figure 9 :** Ecole d'origine des parlementaires vétérinaires



L'instabilité de la fonction de parlementaire semble ne toucher que modérément la profession. En effet plus d'un vétérinaire sur deux est réélu au moins une fois.

**Engagements politiques des vétérinaires**

Pour ce qui est de la couleur politique des parlementaires vétérinaires, nous présentons ici la composition en députés et en vétérinaires de la Chambre Basse,

Chambre des Députés ou Assemblée Nationale selon les époques.

Seules six époques sont reprises ici, elles reflètent l'ensemble de la vie publique française depuis l'instauration définitive de la République. Il s'agit d'abord de la « République des Jules », puis de la République radicale, de la République des partis, de la République gaulliste, ensuite de la République socialiste et enfin de la République dite de l'alternance.

**Figure 10 a et b :** Composition de la Chambre (Fig. 10a) et nombre de vétérinaires députés en 1885 (Fig. 10b) (3, 17, 41, 50)

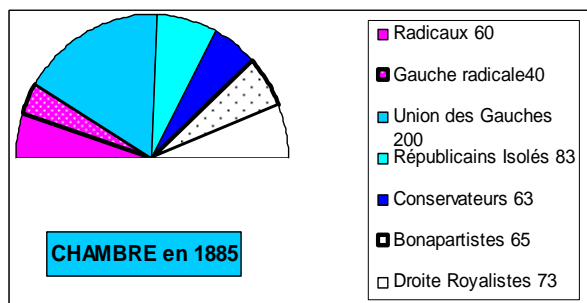


Fig. 10a

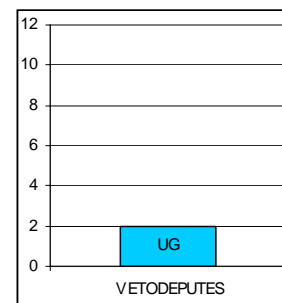


Fig. 10b

*« La République des Jules »*

orsqu'en 1885 les Français élisaient leurs députés, la III<sup>e</sup> République commençait seulement à s'installer. Après la chute de

Napoléon en 1870 et la Commune, la France hésita encore une dizaine d'années entre République bourgeoise et Monarchie

constitutionnelle. C'est dans ce contexte d'opposition marquée entre tradition et nouveauté que les vétérinaires se lancèrent en politique. Ils entrèrent pour la première fois au Palais Bourbon en 1881 avec un député, bien évidemment Républicain.

Tout au long de cette première époque, qui va de 1870 à 1914, la France devint plus républicaine, sous l'impulsion de son école gratuite publique laïque et obligatoire ; c'est la République des Jules. La Droite était cléricale et royaliste, la Gauche anticléricale et républicaine. Les vétérinaires, en quête de reconnaissance, pauvres et concurrencés par les rebouteux, militèrent à Gauche et furent farouchement républicains. Assez dociles, ils votèrent, comme leur parti, les lois sur l'école et les lois sociales. Ils étaient colonialistes et antiboulangistes. La profession, comme la

France entière, fut divisée par l'affaire Dreyfus. Par contre, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les vétérinaires étaient toujours de fervents anticléricaux, qui soutinrent jusqu'au bout le « petit père Combe », d'abord dans sa loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais aussi, et là, à la différence de la majorité de la Chambre et de leur parti, dans sa chasse aux sorcières menée dans l'administration et l'armée.

Avant la Grande Guerre, les républicains, dépassés à gauche par les radicaux puis par les socialistes, se retrouvèrent au Centre Droit à la Chambre ; les vétérinaires commencèrent alors à intégrer les rangs radicaux. Ils firent bientôt partie de cette nouvelle élite de notables, républicains, radicaux, scientifiques et anticléricaux, aux côtés des instituteurs et des médecins.

**Figure 11 a et b :** Composition de la Chambre (Fig. 11a) et nombre de vétérinaires députés en 1936 (Fig. 11b) (3, 41, 50)

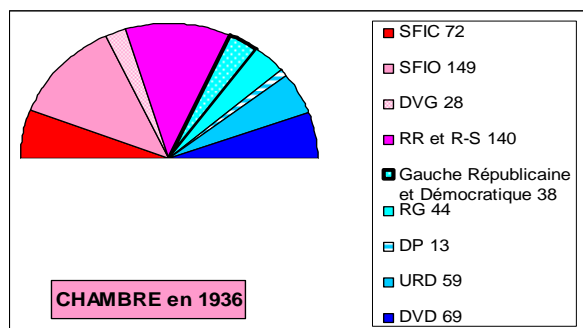


Fig. 11a

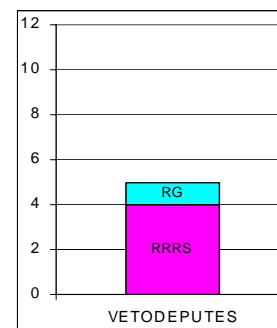


Fig. 11b

### *La République radicale*

En 1936, sur fond de crise économique structurelle, la démocratie était menacée partout en Europe. En France, communistes de la S.F.I.C., socialistes de la S.F.I.O. et radicaux formèrent le Front Populaire et arrivèrent au pouvoir. Ce fut l'époque des grandes grèves et des revendications sociales, de l'obtention des congés payés et des 40 heures.

Les vétérinaires étaient désormais cinq à la Chambre : quatre radicaux et dans la majorité de Gauche, et un inscrit chez les Républicains de Gauche, parti de Centre Droit. Les partis, désormais bien installés, dictaient leur conduite aux élus qui suivaient les consignes. Extrémistes en 1900, le parti radical devint, pendant

l'Entre-Deux-Guerres, parti de gouvernement, pierre angulaire de toute majorité, qu'elle soit de Gauche ou de Centre Droit. Les vétérinaires suivirent l'évolution du parti radical, quittèrent leurs costumes de révolutionnaires, et devinrent des notables de campagne politiquement corrects, sans pour autant atteindre encore une notabilité comparable à celle des médecins.

La Guerre, la Collaboration et la Résistance renforcèrent la place du

vétérinaire en campagne ; il connaissait le canton, les chemins, les fermes isolées, possédait un *ausweiss* et quelquefois une automobile, ce qui faisait de lui un agent hors du commun aussi bien pour la Collaboration que pour la Résistance. Il semble que l'engagement dans la Résistance de la profession ait été important ; toutefois un certain nombre de vétérinaires ont choisi la Collaboration. Il est aujourd'hui, pour des raisons évidentes, beaucoup plus difficile de le savoir.

**Figure 12 a et b :** Composition de l'Assemblée Nationale (Fig. 12a) et nombre de vétérinaires députés en 1946 (Fig. 12b) (3, 12, 41, 50)

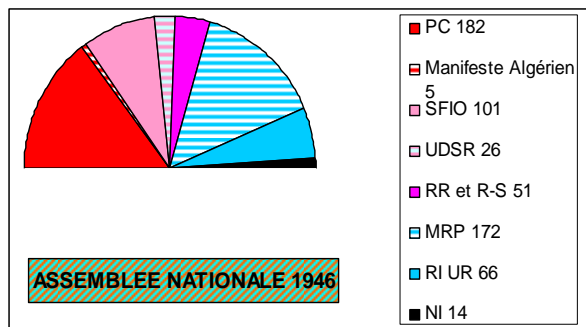


Fig. 12a

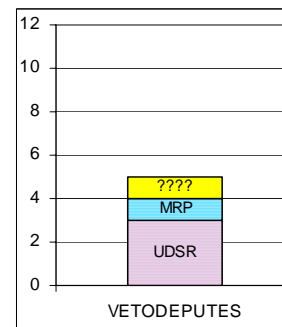


Fig. 12b

### *La République des partis*

Après la guerre, la vie politique française se renouvela et s'organisa autour de deux grands axes : le PC, premier parti de France - celui-ci représentait un tiers des électeurs mais étant aux ordres de Moscou, décida vite de ne pas participer au gouvernement - d'un côté, et le Général De Gaulle de l'autre. Ce dernier quitta le pouvoir en 1946 et ne voulut plus avoir affaire avec la IV<sup>e</sup> République. Entre les deux, socialistes, radicaux et démocrates chrétiens du MRP, dirigèrent la France au gré des majorités et des renversements de gouvernement. L'époque était à la Guerre Froide, à la décolonisation et aux premiers balbutiements de l'Europe ; le Plan Marshall lança l'Europe occidentale dans

les Trente Glorieuses et, en France, les grandes réformes structurelles furent adoptées avant le départ du Général De Gaulle : sécurité sociale, nationalisation, droit de vote des femmes etc...

Cette période a été marquée par des évolutions majeures pour la profession ; l'arrivée de l'antibiothérapie, et surtout de la prophylaxie contre la tuberculose et la fièvre aphteuse, la consacra finalement aux yeux des campagnes. Le vétérinaire était désormais un notable au même titre que le médecin, au-dessus de l'instituteur et du pharmacien. A cette notabilité s'ajoutèrent des revenus financiers en forte augmentation. Le vétérinaire possédait désormais une grande maison, une voiture

et allait partout à toute heure du jour et de la nuit. En politique, il se situait toujours au Centre Gauche mais n'était plus anticlérical. Par contre, et ceci depuis les années trente, il était souvent anti-extrême c'est-à-dire, à l'époque, anticommuniste. Cette réussite sociale fut couronnée en 1950 par l'arrivée du premier vétérinaire au gouvernement ; il s'agissait de Charles Brune aux P.T.T. De par cette réussite socio-économique, la profession, d'abord pauvre et très contestataire, puis socialisante, en vint à quitter le Centre Gauche pour adhérer massivement, dès la

fin de la IV<sup>o</sup> République, au Gaullisme et au Libéralisme. Il est à noter que ce passage s'est fait sans renier pour autant les valeurs précédentes. Ils restèrent républicains, patriotes, partisans d'un certain ordre moral et dirigistes, ces valeurs étant presque des dogmes pour les républicains de Jules Ferry, les radicaux de l'Entre-Deux-Guerres et les gaullistes de l'Après-Guerre. Seul l'anticléricalisme des débuts disparut, pour même, souvent, laisser la place à une pratique religieuse certaine.

**Figure 13 a et b :** Composition de l'Assemblée Nationale (Fig. 13a) et nombre de vétérinaires députés en 1968 (Fig. 13b) (3, 8, 9, 25, 41)

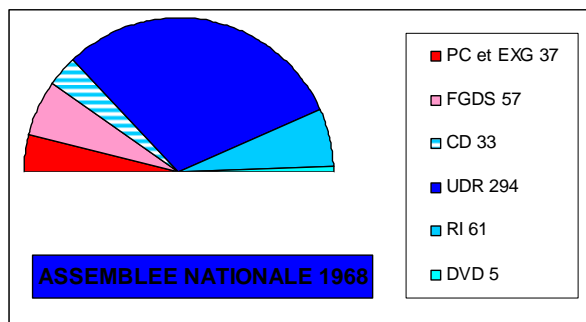


Fig. 13a

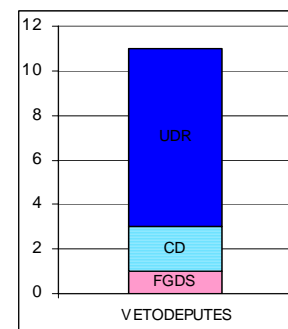


Fig. 13b

### *La République gaulliste*

La V<sup>o</sup> République était, à ses débuts, une machine institutionnelle voulue par le général De Gaulle pour stabiliser le pouvoir et engager les réformes nécessaires à l'avenir de la France. Il fallait en finir avec la guerre d'Algérie, réussir la décolonisation africaine, mettre en application le traité de Rome et sa politique agricole commune, lancer le pays dans le nucléaire militaire puis civil, et redonner à la France son prestige sur la scène internationale. En cette période de croissance économique, en pleine période des Trente Glorieuses, les vétérinaires continuèrent leur progression sociale,

assurant encore en peu plus leur influence dans le monde rural. Ils étaient désormais

nettement marqués à Droite et soutenaient très majoritairement le Général De Gaulle. Les événements de mai 1968 virent s'affronter, dans la profession comme dans le pays, des étudiants contestataires et leurs aînés. Les premiers, n'ayant à la différence de leurs parents pas connu la guerre et ses privations, s'inventèrent une révolution et rêvèrent du « grand soir maoïste ». Les seconds assis sur une situation confortable construite à force d'efforts et de travail, ne voulurent pas de cette remise à plat idéologique. La manifestation gigantesque des seconds en soutien au Général De Gaulle mit un terme aux événements lancés par les premiers un mois plus tôt.

Une dissolution plus tard, le Général De Gaulle repartait avec l'une des chambres

les plus à Droite depuis deux siècles.

C'est dans cette Chambre que l'on trouva le plus de vétérinaires ; ils étaient 11 dont 8

Gaullistes et 2 Giscardiens, juste après celle de 1973 qui en comptera 12.

*La République socialiste*

**Figure 14 a et b :** Composition de l'Assemblée Nationale (Fig. 14a) et nombre de vétérinaires députés (Fig. 14b) en 1981 (3, 8, 9, 25, 41)

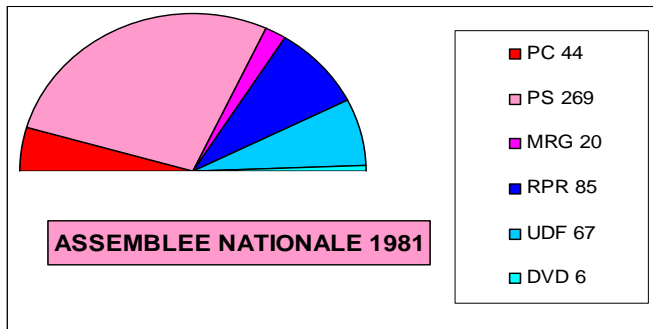


Fig. 14a

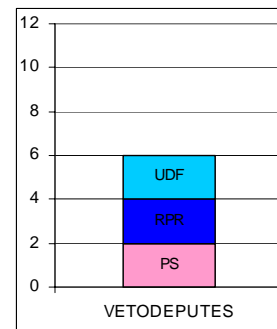


Fig. 14b

Quinze ans plus tard, et après 25 ans de pouvoir, la Droite laissa la place aux Socialistes portés par la vague rose de mai 1981. La France, assommée par la crise économique et les chocs pétroliers, vira nettement à Gauche. François Mitterrand entra à l'Élysée et le PC au gouvernement.

Le nombre de vétérinaires à l'Assemblée était désormais de 6 : 4 de Droite et 2 de Gauche, dont François Patriat, futur ministre de l'agriculture en 2002. Les impôts des vétérinaires, passés au réel à la fin des années 70, explosèrent avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir ; l'âge d'or économique de la profession était révolu, l'époque où les vétérinaires construisaient de véritables fortunes s'achevait. Plus fortement imposés, toujours de Droite, ils devinrent de plus en plus libéraux.

**Figure 15 a et b :** Composition de l'Assemblée Nationale (Fig. 15a) et nombre de vétérinaires députés (Fig. 15b) en 2002 (3, 8, 9, 25, 41)

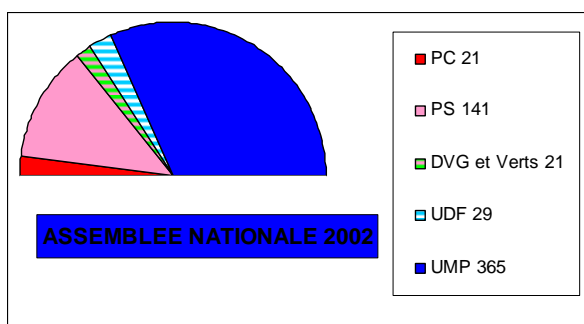


Fig. 15a

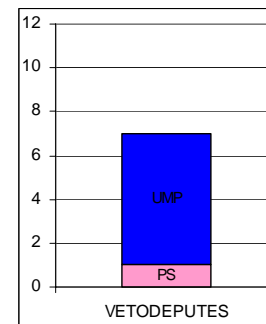


Fig. 15b

*La République de l'alternance*

Depuis 1981, la France vit au rythme de l'alternance. La progression des vétérinaires en politique est au point mort depuis 1975.

Après la chute du Communisme, le monde devient un vaste marché où les périodes de croissance et de crise se succèdent à un rythme soutenu. La France s'engage dans une Europe de plus en plus structurée et change de monnaie. L'Euro devient la monnaie commune du vieux continent. Toujours marqué à Droite et toujours libéraux, les vétérinaires sont européens

Il semble qu'avec Gérard Larcher, actuel ministre UMP du travail et François Patriat, ancien ministre socialiste et Président de la Région Bourgogne, l'avenir gouvernemental des vétérinaires soit assuré.

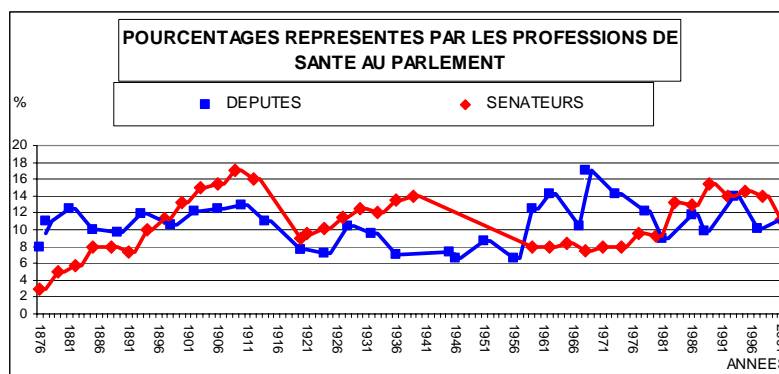
## LES PROFESSIONS DE SANTE

L'engagement des vétérinaires en politique est conforme au mouvement qui anime les professions de santé (2, 8, 9, 41).

En effet, médecins, pharmaciens et dentistes les accompagnent voire les précèdent dans le monde politique. Il est à noter que plus de 80% des élus « santards » sont, et ceci jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, des médecins ; pharmaciens et vétérinaires se partageant approximativement à part égale le reste des sièges et dentistes ne jouant qu'un rôle anecdotique

Depuis 1945, les médecins gardent 60% des sièges santards, tandis que vétérinaires et pharmaciens en occupent chacun près de 20%.

**Figure 16 :** Les professions de santé au Parlement



Cet engagement des « santards » dans la politique est aussi à comparer à celui des autres catégories socioprofessionnelles.

Au début de la III<sup>e</sup> République les hommes de loi, avocats ou notaires, détenaient à la Constituante 40% des sièges, tandis que la noblesse en occupait 30%. Ces deux catégories dominaient d'ailleurs largement toutes les assemblées, Chambre, Sénat ou Conseils Généraux jusqu'en 1880. Il ne restait donc qu'une place réduite pour les

autres professions. Ainsi dans les conseils généraux, jusqu'en 1880, nobles et propriétaires terriens représentaient la première catégorie socioprofessionnelle, devant les juristes. La santé arrivait en troisième position, avec presque exclusivement des médecins. Ces derniers étaient près de 200 dans les conseils généraux de France en 1871.

Si la noblesse ne cessa de voir son influence diminuer dans la nouvelle

république, les juristes, eux, maintinrent leur représentation au plus haut et s'imposèrent définitivement comme la catégorie socioprofessionnelle la mieux représentée sous la III<sup>e</sup> République.

Les « santards », dans leur globalité occupèrent environ, depuis 1870, 10% des sièges des deux chambres.

Le début du XX<sup>e</sup> Siècle reste, pour les professionnels de la santé, l'apogée de leur représentation au Parlement. Ils représentaient alors près de 18% des sénateurs, un record, et 12,9% des députés en 1909-1910.

La IV<sup>e</sup> République fit, comme la III<sup>e</sup>, la part belle aux juristes, mais permit, grâce notamment à la Résistance, un renouvellement des cadres et une diversification des catégories socio-professionnelles au Parlement. Les fonctionnaires commencèrent à prendre une place non négligeable dans les assemblées. Ce renouvellement n'était pas très favorable aux santards, qui passèrent en dessous des 10% et évoluent entre 6 et 8%.

Au conseil général, sur la période 1945-1970, 12% des élus étaient médecins et 4% vétérinaires. Les pharmaciens obtenaient approximativement toujours les mêmes scores que les vétérinaires.

Un nouvel âge d'or apparut avec la V<sup>e</sup> République. Les santards représentaient 18% des députés en 1968, un record Les sénateurs, vingt ans plus tard, maintenaient un niveau supérieur à 12%. Il faut tout de même relativiser ces chiffres. Avant 1914, les vétérinaires n'étaient que 4.000, et médecins et pharmaciens ne dépassaient pas les 50.000. En 1958, les vétérinaires étaient 5.000, les médecins 40.000, les pharmaciens 30.000 et les dentistes 14.000. En 1992, ils étaient respectivement 13.000, 200.000, 56.000 et 41.000. Ainsi en un siècle leur nombre a plus que quadruplé en France, alors que celui de leurs représentants au Parlement s'est juste

maintenu. Ces chiffres montrent que, quelle que soit l'époque, la représentation relative des vétérinaires est nettement supérieure à celle des autres professions de santé. Ce constat est également vrai pour la grande majorité des autres professions. Les vétérinaires sont surreprésentés dans les assemblées élues.

Au début de la V<sup>e</sup> République, la fonction publique, devenue principale catégorie socioprofessionnelle, occupait près de 30% des sièges, dont la moitié pour les enseignants. Les juristes n'occupaient plus que 16% des rangs tandis que les santards étaient à 10%. En 1981, les fonctionnaires atteignirent le chiffre record de 55% dont 35% rien que pour les enseignants. Les juristes étaient à 9% et les santards à 8%. Enfin en 2002, les fonctionnaires, toujours première catégorie socioprofessionnelle, n'eurent plus que 30% des sièges, dont la moitié pour les enseignants ; juristes et santards en obtenaient chacun 10%. Après cette poussée des fonctionnaires, notamment des enseignants, l'Assemblée Nationale diversifia à nouveau un peu plus ses membres. Il est vrai que la représentation du secteur public est plus importante dans les Assemblées de Gauche. En 2004, les santards représentèrent environ 10% des conseillers généraux, c'est-à-dire deux fois plus que les juristes, mais deux fois moins que les fonctionnaires. Il est à noter que les paysans obtenaient encore près de 6% des élus dans les conseils généraux de métropole.

Globalement et depuis 1870, les professionnels de la santé maintiennent donc un niveau de représentation dans les assemblées quasi constant et bien supérieur à la proportion qu'ils représentent dans la vie civile et professionnelle. Médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires restent aujourd'hui encore des notables

Enfin, si le niveau scolaire n'est pas forcément supérieur à celui des grands corps constitués de l'Etat, la taille de la



clientèle, souvent assimilable à celle du canton, la disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la proximité, le fait de se déplacer à domicile, d'avoir encore aujourd'hui un métier physique et où il ne faut parfois pas avoir peur de se salir, sont

des avantages certains qui permettent aux vétérinaires de surclasser en proportion d'élus, non seulement les grands corps constitués de l'Etat mais aussi médecins et pharmaciens.

\*\*\*

### PORTRAITS DE QUELQUES ELUS

Nous présenterons ici la vie des élus les plus marquants de la profession.

**Pierre Renaudel:** Socialiste fondateur (20, 41, 47)

Pierre Renaudel fit ses études vétérinaires à Alfort, avant de se lancer en politique. Ses détracteurs diront, que n'ayant jamais exercé, il serait plus judicieux de le classer dans les politiques de carrière que dans les Hommes de l'Art.

Dreyfusard et ami de Jean Jaurès, il faisait partie des leaders de l'aile gauche du Parti Socialiste Français. Considéré comme l'un des fondateurs de la SFIO\* aux côtés de Jaurès en 1905, il devint l'année suivante rédacteur de *L'Humanité*, journal dirigé par son ami, avant de passer administrateur délégué à la rédaction. En 1914, il fut élu député du Var, s'inscrit au groupe socialiste à la Chambre. Présent lors de l'attentat qui coûta la vie à Jaurès en juillet 1914, il joua ensuite un rôle déterminant dans le basculement de la SFIO\* dans le camp patriotique. En effet les socialistes français furent, jusqu'à l'attentat contre leur chef, de fervents pacifistes, prônant la grève générale européenne en cas de conflit. Il fut Directeur de *L'Humanité* de 1915 à 1918. En 1919, il déposa un projet de loi sur la journée de 8 heures, avant que

la Chambre ne se sépare. Les élections de 1920 firent rentrer au Palais Bourbon, la « Chambre Bleu Horizon » autour des deux ennemis de toujours, Poincaré et Clémenceau ; Renaudel n'en fut pas.

En 1920, au congrès de Tours, il refusa, tout comme Blum, d'adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale, scellant ainsi le divorce entre socialistes de la SFIO\* et communistes de la désormais SFIC\* inféodé à Moscou.

Elu député du Var en 1924, 1928 et 32, il réforma, aux côtés de Blum, la SFIO\* avant de voir son courant, trop à Droite, exclu du parti en 1933. Il créa alors, avec les 45 députés qui l'avaient suivi et le groupe des Républicains Sociaux, le Parti Socialiste de France. Renaudel, atteint d'une grave maladie, mourut en 1935 sans avoir réussi à se rapprocher des radicaux. Son parti ne lui survit pas et vit de plus certains de ses membres devenir des Fascistes notoires, à l'instar de Marcel Déat.

**Charles Brune :** Ministre de l'Intérieur et anticommuniste notoire (41, 47, 49, 50). Il sortit d'Alfort en 1917 et fit toute sa carrière professionnelle au Ministère de l'Agriculture. D'abord vétérinaire sanitaire, il devint directeur des services vétérinaires d'Eure-et-Loir avant de passer inspecteur général.

Il fut élu conseiller de la République, c'est-à-dire sénateur d'Eure-et-Loir en 1946.

Charles Brune, situé sur l'échiquier politique au Centre Droit, fut ensuite nommé ministre des PTT. Il fut le premier vétérinaire ministre, le 2 juillet 1950, dans le deuxième Ministère Queuille. Brune, jeune premier, côtoya alors les caciques de la IV<sup>e</sup> République : Paul Reynaud, Robert Schuman ou Edgar Faure.

Il fut reconduit dans ses fonctions le 12 juillet 1950 par René Pleven, grand résistant, compagnon de route du Général De Gaulle et fondateur de l'UDSR\*, parti charnière de la IV<sup>e</sup>. Le 10 mars 1951, il fut encore reconduit aux PTT\*\* dans le troisième Ministère Queuille.

Désormais rôdé aux rouages de la IV<sup>e</sup> République, remarqué pour son anti-communisme sans nuances, il put désormais aspirer à de plus hautes fonctions. Le 11 août 1951, les élections législatives bloquèrent les partis de gouvernement, MRP\* Radicaux UDSR\* et SFIO\*, entre communistes à Gauche et RPF\* du Général De Gaulle à Droite. René Pleven, nommé Président du Conseil pour la seconde fois par le président de la République, Vincent Auriol, lui confia le portefeuille de l'Intérieur dans son gouvernement. Désormais, Brune occupait un poste clé et n'avait plus rien à envier à ses collègues.

Il fut reconduit dans ses nouvelles fonctions par les Présidents du Conseil Edgar Faure, radical (en janvier 1952), Antoine Pinay, CNIP\* (en mars 1952) et René Mayer, radical (en janvier 1953). Sa carrière ministérielle s'arrêta alors le 28 juin 1953 avec la démission du Ministère Mayer remplacé par celui de Laniel dont il ne fit pas partie.

C'est dans un contexte de Guerre Froide et de tensions, entretenues par les grèves générales incessantes orchestrées par le PC et la CGT que Charles Brune, ministre de l'Intérieur, était chargé de maintenir l'ordre et de surveiller tout ce qui ressemblait de près ou de loin à un communiste. Il s'acquitta de sa tâche avec zèle. Le 28 mai 1952, lors de la visite en France du héros de la guerre de Corée, le général américain Ridgway, il réprima sévèrement les manifestations hostiles organisées par le parti communiste et en vint jusqu'à arrêter, pour complot, Jacques Duclos, alors secrétaire général par intérim du PCF\*. Brune ordonna ensuite, rien de moins que l'arrestation pour complot

contre la sûreté de l'Etat en octobre 1952 d'un des dirigeants de la CGT\*\*, Le Leap, et un peu plus tard en mars 1953 de Benoît Frachon, alors secrétaire général du même syndicat! Enfin en avril 1953, Thorez à son retour de Moscou, où il se faisait soigner depuis 1947, reprit son poste de secrétaire général du PCF\* et fut mis sous surveillance par les services de Brune.

Brune reste, aujourd'hui, le vétérinaire qui obtint le plus haut poste dans un gouvernement.

D'autres vétérinaires ont été ministres (49, 50). Il s'agit notamment de **Roger Duchet**, fondateur et président du Centre National et Indépendant, qui devint ensuite Centre National Indépendant et Paysans. Il fut secrétaire d'état aux travaux publics en 1951, ministre des PTT de 1951 à 1953 et ministre de la reconstruction et du logement de 1955 à 1956. **Maurice Bayrou**, Compagnon de la Libération et gaulliste, fut secrétaire d'état à la France d'Outre Mer en 1955.

Il fallut ensuite attendre **Gabriel Peronnet**, un radical, pour retrouver un vétérinaire au gouvernement. Il fut secrétaire d'état à l'environnement en 1974 et à la fonction publique de 1974 à 1976 dans le gouvernement Chirac. **Jacques Fouchier**, du CNIP fut secrétaire d'état à l'agriculture de 1978 à 1981 dans le gouvernement Barre.

Vingt années passèrent à nouveau avant de voir **François Patriat**, un Socialiste, intégrer le gouvernement. Il fut d'abord secrétaire d'état aux PME au commerce à l'artisanat et à la consommation de 2000 à 2002 dans le gouvernement Jospin, avant d'être nommé ministre de l'agriculture pendant la campagne présidentielle de 2002.

Enfin **Gérard Larcher**, un Gaulliste de l'UMP, a été nommé ministre délégué aux relations du travail en 2004 dans le gouvernement Raffarin, poste qu'il occupe

encore à ce jour dans le gouvernement Villepin.

Plus de 500 maires, plus de 500 conseillers généraux, 68 députés, 45 sénateurs, 7 Ministres ou Secrétaires d'Etat, dont un Ministre de l'Intérieur, pour une population totale évoluant entre 4000 et 12.000 vétérinaires entre 1870 et 2002. Quel palmarès !

Si la légende veut que le vétérinaire en politique soit un Alforien rural en préretraite, conseiller général radical avant la Seconde Guerre Mondiale et gaulliste ensuite, la vérité est quelque peu différente. D'abord s'il est vrai que le vétérinaire politicien est plus souvent alforien que lyonnais ou toulousain, c'est tout simplement le cas parce que le vétérinaire tout cours est plus souvent alforien que lyonnais ou toulousain. Il est également vrai que le praticien se lance en politique après avoir consolidé sa clientèle, delà à parler de préretraite... Par contre il est totalement juste qu'il préfère les postes départementaux aux locaux et nationaux et que le Radicalisme, puis le Gaullisme par la suite, reflètent avec une certaine vérité ses opinions politiques. Enfin la dichotomie très nette entre vétérinaires des villes et vétérinaires des champs existe réellement. Ces derniers, bien que de plus

en plus rares, constituent toujours l'essentiel des vétérinaires engagés en politique. Cette relative rareté devrait dans l'avenir fournir un surplus de notabilité à cette élite du monde rural.

De plus le vétérinaire est, grâce à une formation générale, un polyvalent. Ce scientifique du vivant a en charge bien plus que la simple santé animale. Premier garant de la santé humaine, il a également de part son statut de notable le devoir de représenter ses concitoyens. Sa formation, son raisonnement scientifique, son esprit de diagnostic, la conscience de ses limites, sa culture du résultat et sa connaissance de l'échec, lui confèrent des qualités indispensables et recherchées, pour résoudre les questions de société auxquelles les responsables politiques sont confrontés. Forgés au cours de plusieurs années de clientèle, le sens du concret et la capacité à expliquer et à écouter, constituent des qualités électorales fondamentales dans une démocratie.

Le vétérinaire a encore, en politique, de beaux jours devant lui. Fort de ses atouts, il restera encore longtemps, parmi les mieux armés, dans un monde où chacune des décisions doit être « approuvée scientifiquement » puis expliquée aux Français.

« *Il est vétérinaire, il sera élu* » disait le Général De Gaulle lorsque le maire de Colombey-les-deux-Eglises, Jean Raullet, se présenta au conseil général. Il le fut effectivement !

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Almanach Napoléonien** (1866 à 1869)  
- *Annuaire Officiel de l'Empire..*

Rouen : Editions Veuve Berger  
Levrault et fils.

2. **Almanach National**. (1870 à 1914) -  
*Annuaire Officiel de la République Française*. Paris, Editions Berger  
Levrault.

3. **Grand Larousse Universel** (1994) - Paris, Editions Larousse.
4. **Annuaire Vétérinaire** (1923 à 1939) - Administration et Publicité Docteur Georges Roy. Paris, Société Générale d'Imprimerie et d'Editions.
5. **Annuaire Vétérinaire** (1950 à 1988)- Paris, Editions Welter.
6. **Annuaire Vétérinaire** (1990 à 2004) - Maisons-Alfort, Editions du Point Vétérinaire
7. **Agulhon M, Girard L, Robert JL** et al. (1986) - *Les Maires de France du Consulat à nos jours*. Paris, Publication de la Sorbonne, 462p.
8. **Assemblée Nationale** (2004). *Assemblée-nationale.fr*. [en-ligne], [<http://www.assemblee-nationale.fr>], (consulté le 24 mai).
9. **Berthelin M** (2004) *Répartition des Députés par Catégorie socioprofessionnelle. Pour les III<sup>e</sup>, et V<sup>e</sup> à XII<sup>e</sup> Législatures*. Service de la communication et de l'information multimédia de l'Assemblée Nationale.
10. **Breillot L\***(2004) - « Noms des vétérinaires sénateurs sous la III<sup>e</sup> République et dates des élections cantonales entre les deux guerres ». \* Attaché parlementaire de Monsieur Gruillot, Sénateur du Doubs.
11. **Breillot L\*** (2005) - « Indemnités des élus en 2004 ». \*Attaché parlementaire de Monsieur Gruillot, Sénateur du Doubs.
12. **Buffetaut Y et Gourlet S** (2001) - *Vétérinaires et Paysans au XX<sup>e</sup> siècle. Une histoire des vétérinaires ruraux*. Louviers : Ysec éditions, 191p.
13. **Castelot A et Decaux A** (1986) - *Histoire de la France et des Français au jour le jour*. Paris : Librairie académique Perrin, 623p.
14. **Caujolle M (DATE ?)** – « Biographie de Gérard Larche » Cabinet du ministre délégué aux Relations du Travail.
15. **Centre d'information éducative** (2004) - *Le Sénat*. 5<sup>e</sup> Ed. Paris : C.I.E. - Sénat, 49p.
16. **George J et Agulhon M** (1989) - *Histoire des Maires – 1789-1939*. Paris : Plon, 285p.
17. **Hubscher R** (1999) - *Les Maîtres des Bêtes*. Paris : Editions Odile Jacob, 441p.
18. **INSEE** (1990) - *Annuaire rétrospectif de la France 1948-1988 séries longues*. Paris : Ministère de l'économie des finances et du budget INSEE, 658p.
19. **INSEE** (2004) - *INSEE* [en-ligne], [<http://www.insee.fr>], (consulté le 25 mai 2004).
20. **Jolly J** (1960) - *Dictionnaires des Parlementaires Français 1889-1940*. Paris : PUF, huit tomes, 3236p.
21. **Jullien RH** (1969) - *Le Vétérinaire et la Chirurgie sous l'Empire 1804-1814*. Thèse Méd.Vét. ,Toulouse.
22. **Leclainche E** (1936) - *Histoire de la Médecine Vétérinaire*. Toulouse, Office du Livre, 812p.
23. **Le Figaro** (2004) *Le FIGARO.fr* [en-ligne], [<http://www.figaro.fr>], (consulté les 31 mars et 1 avril).
24. **Ministère de l'Emploi du Travail et de la Cohésion Sociale** (2004) - *Bienvenue au Ministère de l'Emploi du Travail et de la Cohésion sociale*. [en-ligne], [<http://www.travail.gouv.fr>], (consulté le 24 mai).
25. **Ministère de l'Intérieur** (2004) - *Bienvenue sur le site du Ministère*

- de l'Intérieur.* [en-ligne], [http://www.interieur.gouv.fr], (consulté les 11 et 12 mai).
26. **Neveux M** (2004) - « Elections régionales et cantonales : des confrères au cœur des listes » *La Semaine Vétérinaire*. n°1131, 6-8.
27. **Neveux M** (2004) - « François Patriat prend la tête de la Bourgogne ». *La Semaine Vétérinaire*. n°1134, 6-8.
28. **Ordre des Vétérinaires.** (2004) - *Le portail vétérinaire de l'Ordre.* [en-ligne], [http://www.veterinaire.fr], (consulté le 25 mai).
29. **Parlement Européen** (2004) - *Bienvenue au Parlement Européen.* [en-ligne], [http://www.europarl.eu.int], (consulté le 18 mai).
30. **Penent JA, Croizard Met Donzel F** (1977) - *Le Mémorial de notre temps.* Pour les années 1945 à 1958. Rennes : Editions Robert Laffont. 205p.
31. **Philippe D** (2004) - « Noms des conseillers généraux ayant siégé au conseil général du Doubs et ayant exercé la profession de vétérinaire » Secrétariat Général du Conseil Général du Doubs.
32. **Poux JC** (2003) - « Sénateurs vétérinaires sous la V<sup>e</sup> République » [courrier électronique à Michèle Van de Castele] [en-ligne] m.van-de-castele@senat.fr. (24 juin).
3. **Poux JC** (2003) - « Elus Vétérinaires en 2003 » [courrier électronique à Brigitte Hazart] [en-ligne] Brigitte HAZART@interieur.gouv.fr. (28 novembre).
34. **Poux JC** (2003) - « Répartition socioprofessionnelle des Maires 1983-1989-1999 » [courrier électronique à Brigitte Hazart] [en-ligne] Brigitte Hazart @interieur.gouv.fr. (28 novembre).
35. **Poux JC** (2004) - « Effectifs départementaux des vétérinaires en 2003 » [courrier électronique à Edwige Warnet] [en-ligne] edwige-cso.paris@veterinaire.fr. (29 avril).
36. **Poux JC** (2004) - « Effectif vétérinaire par année 1974-2002 » [courrier électronique à Edwige Warnet] [en-ligne] edwige-cso.paris@veterinaire.fr. (29 avril).
37. **Poux JC** (2004) - « Statistiques des vétérinaires 1997-2001 » [courrier électronique à Edwige Warnet] [en-ligne] edwige-cso.paris@veterinaire.fr. (29 avril).
38. **Poux JC** (2004) - « Biographie de François Patriat » [courrier électronique à Marie Caseiro] [en-ligne] mcaseiro@cr-bourgogne.fr. (18 mai).
39. **Poux JC** (2004) - « Le Conseil de la République » [courrier électronique à Jean-Louis Corgier] [en-ligne] jl.corgier@senat.fr. (25 mai)
40. **Premier Ministre** (2004) - *Premier-Ministre.gouv.fr.* [en-ligne], [http://www.premier-ministre.gouv.fr], (consulté le 24 mai).
41. **Risse J** (2004) - « Les professions médicales en politique 1875-2002 » Paris : L'Harmattan, 329p.
42. **Robert A, Bourlonton E et Cougny G** (1891) - *Dictionnaire des Parlementaires français 1789-1889.* Paris : Bourlonton, cinq tomes, 3189p.

- 43. Service de l'Assemblée du Conseil Régional de Franche-Comté** (2004) - « Noms des conseillers régionaux ayant siégé au conseil régional de Franche-Comté et ayant exercé la profession de vétérinaire » Service de l'Assemblée du Conseil Régional de Franche-Comté.
- 44. Sénat** (2004) - *.Bienvenue au Sénat.* [en-ligne], [<http://www.senat.fr>], (consulté le 24 mai )
- 45. Thiallier JM** (1990) - *Les Elus vétérinaires sous la Cinquième République.* Thèse Méd.Vét., n°3 - 4113 Toulouse.
- 46. Thiallier JM** (2004) - « Elections cantonales : 12 vétérinaires élus dès le premier tour, 14 élus au second » *La Dépêche Vétérinaire*, n°807, 14-15.
- 47. Thomas DJ** (1971) - *Les Elus vétérinaires et la Politique agricole 1914-1970.* Thèse Méd.Vét., n°39, Toulouse.
- 48. UMP** (2004) - « Union pour un Mouvement Populaire » [en-ligne], [<http://www.u-m-p.org>], (consulté le 13 mars).
- 49. Yvert B. et al.** (1990) - *Dictionnaire des Ministres de 1789 à 1989.* Paris : Perrin, 1028p.
- 50. Yvert B. et al.** (2002) - *Premiers ministres et présidents du conseil depuis 1815.* Paris : Perrin, 730p.
- 51. Journal Officiel de la République Française** du 31 / 07 / 2003. Loi n°2003-697 du 30 / 07/ 2003.
- 52. Journal Officiel de la République Française** du 31 / 07/ 2003. Loi n°2003-696 du 30 / 07 / 2003.